

## Polos brodés non conforme

## Par **Ted30**, le **30/09/2013** à **11:48**

## Bonjour;

Je suis bénévole d'une association de festivités dans un village.

J'ai voulu réaliser 50 polos brodés avec une société française basée sur Lyon.

Le premier problème a été les délais de livraison qui a été dépassé de 10 jours, donc mon événement était déjà passé et ainsi les polos n'avaient plus aucune utilité pour moi.

J'ai demandé un remboursement total qui n'a pas été accepté, alors ils m'ont fait une réduction de 25% sur la commande.

Mais maintenant je les ai reçus et les polos sont inutilisables, très mal brodés, ce qui n'est vraiment pas professionnel.

J'ai demandé un autre remboursement qui ma étai refusé. Je lui ai montré les photos et la responsable a reconnu qu'ils sont mal faits, mais elle me propose seulement de me refaire des écussons à brodé sur les mêmes polos qu'ils m'avaient envoyés mais je dois leur renvoyé à mes frais.

Cependant je voudrais un remboursement total de la commande car je n'en ai plus l'utilité vue le retard de la livraison.

Quelles sont les lois ? Que dois-je faire ?

Je vous remercie par avance